

**CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE : Institut Européen de la Qualité Totale (IEQT)
Titre homologué niveau II Responsable Qualité
(Option : Environnement et sécurité – option : Innovation et Intelligence Economique)**

Principe Général

La demande initiale de VAE faite à l'organisme valideur permet de vérifier les conditions de recevabilité du candidat. Le candidat décrit ses activités dans un dossier qui est ensuite soumis à l'avis d'un jury (analyse du dossier et entretien avec le candidat). Le jury attribue tout ou partie du diplôme demandé.

ÉTAPES - DÉMARCHE À SUIVRE

L'accueil et l'information des demandeurs

L'IEQT informe le candidat sur la procédure de VAE spécifique à l'IEQT: un 1^{er} entretien permet de faire le point sur le parcours, le projet, la demande et la cohérence de la démarche du candidat. Il lui est demandé de remplir un pré-dossier.

Demande de VAE et contrôle de recevabilité de la demande

Le service pédagogique de l'IEQT émet un avis sur la recevabilité de la demande eu égard notamment aux critères d'expérience requis. Si la demande est recevable, le candidat est invité à participer à une réunion d'information individuelle et/ou collective au cours de laquelle le dossier VAE lui est remis.

Accompagnement du candidat

Le référent propose un accompagnement au candidat. Cet accompagnement est individualisé, facultatif et payant. Il peut être pris en charge par certains financeurs sous des conditions très précises.

Dossier d'analyse de l'expérience

Le candidat complète le dossier VAE qui lui a été remis en joignant tout document permettant d'étayer l'expérience acquise dans ses différentes activités salariées, non salariées ou bénévoles et de prouver ses compétences (compte-rendu, manuels qualité, rapports, témoignages, certifications de compétences, réalisations diverses...). Le dossier doit être remis à l'IEQT en 3 exemplaires 1 mois avant la réunion du jury.

Évaluation par le jury

Le candidat est convoqué pour un entretien avec le jury. Le jury est constitué de représentants de l'IEQT et des professionnels. L'évaluation porte sur l'examen du dossier et l'entretien avec le candidat. Le jury remet ses conclusions par écrit au Président du Conseil Pédagogique de l'IEQT qui informe le candidat, par écrit, de la décision finale.

Calendrier

Le jury sera mis en place dans le mois qui suit la réception du dossier n° 2. (Cette procédure est valable dès le premier candidat).

TARIFS

Constitution dossier et accompagnement : 16 heures : 480 €
Instruction technique et administrative : 4 heures : 400 €
Jury : 4 heures : 120 €

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional...). Cf fiche «Prise en charge financière de la vae».

CONTACTS EN LORRAINE

Groupe CCI Formation 54 (Lina GILSON ou Brigitte GUYOT)

110 boulevard d'Austrasie – 54000 NANCY – Tél. 03.83.85.61.09 - Site Internet : www.nancy.cci.fr